



Actualités du SEVF...



Au niveau des actualités en éducation, nous continuons – et continuerons – à parler de la **négociation en cours** car, peu importe ce qu'en dit **le gouvernement** dans les médias, **il est faux pour lui d'affirmer qu'il a effectué de nouvelles offres... autant au niveau sectoriel qu'intersectoriel**. Au mieux, l'employeur a apporté des précisions à ces dépôts initiaux qui étaient d'un « flou artistique » rarement vu! Et, malheureusement, les « nouvelles » précisions gouvernementales ne sont pas de bon augure pour la suite de la négociation.

Du point de vue médiatique, notre négociation a notamment été éclipsée par **Barbada** et **Madame Chantal** (laissons de côté le 3^e lien ici...). Si, pour la première, il est question d'inclusion de toute personne et de combattre certains préjugés, pour l'enseignante maintenant nommée « Madame Chantal », le sujet est délicat. Le SEVF ainsi que notre Fédération (la FSE-CSQ) ont été interpellés par plusieurs médias à ce propos. Comme il a été dit (et ce, sans connaître tout ce qui entoure le dossier de l'enseignante concernée), nous ne pouvons accepter des gestes de violence de la part de nos membres et il est faux de prétendre que les syndicats défendent leurs membres « à tout prix ». Il pourrait s'avérer judicieux, autant de la part des employeurs que des organisations syndicales, de se mettre en mode « mesure d'aide » pour certaines travailleuses et certains travailleurs du réseau de l'éducation et, surtout, de tenter de prévenir que d'autres cas semblables se produisent. Une grande partie de ce travail de « prévention » pourrait certainement provenir d'un résultat de négociation nationale s'accolant aux revendications syndicales qui visent à améliorer les conditions de travail du personnel enseignant (et les conditions d'apprentissage de nos élèves).

Et ce n'est pas par la création d'un ordre professionnel pour les enseignantes et enseignants ou en invitant les élèves à enregistrer ce qui se passe dans leurs salles de classe que

nous améliorerons le sort des personnes œuvrant en éducation et que nous protégerons nos élèves face à de tels gestes. La réflexion doit être plus sérieuse que ça!

Et parlant de réflexion, nous en avons maintenant une toute nouvelle : le **dépôt du projet de loi 23 (PL23)** du ministre Drainville, projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et édictant la **Loi sur l'institut national d'excellence en éducation (INEÉ)**. Syndicalement parlant, nous en reparlerons abondamment dans les prochaines semaines ou mois car de nombreux éléments font partie de ce projet de loi : formation continue, enseignement à distance, formation initiale, approches pédagogiques. Si le ministre veut se donner encore plus de pouvoirs grâce au PL23, il est à noter que le personnel enseignant risque d'en perdre beaucoup! **Notre devoir : se tenir au courant pour continuer à se mobiliser et contrer plusieurs éléments faisant partie de PL23.** Une autre histoire à suivre de très près... comme la négociation!

Affectations 2023-2024

Divers documents : postes vacants, surplus, etc.

Les personnes déléguées ont eu une présentation globale sur le **fonctionnement des affectations**, de la vérification de l'ancienneté des enseignantes et des enseignants jusqu'à la mécanique d'affectation qui a eu lieu le vendredi 5 mai dernier.

Pour les **affectations de 2023-2024**, **peu de mouvements sont à signaler** mis à part un nombre de surplus un peu plus élevé du côté des enseignantes du préscolaire (champ 2).

Pour les personnes intéressées aux **mouvements volontaires** ou aux **échanges de « poste à poste »** au sein de notre centre des services scolaires (CSS), il suffit de retracer l'un ou l'autre des courriels envoyés par le SEVF ou par l'employeur la semaine dernière.

Classes « points de service »

2223-CD-031

Les résultats de la **consultation menée auprès de toutes les enseignantes ayant des classes « points de services »** ont été dévoilés lors du Conseil de délégués du mois de mai 2023.

Sur les 50 réponses reçues par le SEVF, 22 enseignantes jugent que le nombre d'élèves en « point de service » ne permet pas de répondre aux besoins de tous les élèves. De plus, il faut remarquer que 29 enseignantes se sont fait ajouter des élèves « à défi particulier » dans leur classe parce qu'elles étaient des classes « points de service ».

Il faut donc **revoir certains éléments de ce modèle d'organisation scolaire qui répond de moins en moins aux besoins des élèves** et qui, de surcroît, s'avère très lourd pour nombre d'enseignantes et d'enseignants y œuvrant. Comme le CSS a confirmé au SEVF qu'il voulait aussi revoir ce modèle,

des discussions devraient avoir lieu très bientôt notamment au niveau du Comité paritaire EHDAA du CSS. D'ailleurs, **plusieurs solutions ont été proposées par les membres du SEVF lors du sondage**, parmi celles-ci : réouverture de classes spéciales, réduire le ratio d'élèves en « point de service » et le nombre d'élèves dans ces classes, regrouper le plus possible les élèves ayant des difficultés similaires, avoir un minimum d'heures de services, reconnaître du temps de concertation dans la tâche (spécifiquement pour le personnel travaillant dans une telle classe).

Congés sans traitement à temps partiel

2223-CD-030

Les pourparlers entre le SEVF et les Ressources humaines (RH) de notre CSS concernant les modifications aux balises de réduction de tâche au secteur des jeunes se sont conclus. Et, **le 14 avril dernier, les RH ont publié un document officiel sur les balises d'encadrement et les réflexions collectives afin d'éviter les bris de service.**

Rappelons que l'enjeu principal était la diminution des droits de nos membres concernant la prise de certains congés à cause de la rareté de personnel qui ne va pas en s'amenuisant et, par conséquent, la forte diminution possible du nombre de contrats disponibles pour les enseignantes et enseignants à statut précaire.

Le document publié par le CSS est donc disponible auprès des personnes déléguées ou en cliquant sur ce présent [lien](#).

Suite à la publication de ces balises, le SEVF a déjà fait des représentations auprès du CSS car **certaines directions d'établissements auraient dit à des enseignantes ou enseignants profitant de la mise à la retraite de façon progressive que celle-ci était touchée par les nouvelles balises. Or, ce n'est pas du tout le cas!** Lorsqu'il est question du personnel enseignant ayant demandé un congé « 5 ans avant sa retraite », les balises font référence à l'article 5-15.00 de l'entente locale qui permet aux enseignantes et enseignants de demander un congé sans traitement à temps partiel sans s'inscrire dans le programme de retraite progressive (de telles enseignantes ou de tels enseignants ont donc le loisir de revenir à temps plein (100%) après une année de congé, ce qui n'est pas permis pour les personnes inscrites dans le programme de retraite progressive).

Pour toute question relative à ces nouvelles balises de réduction de tâche, n'hésitez pas à communiquer au bureau du SEVF.

Dossiers pédagogiques



Les Services éducatifs (SÉ) de notre CSS ont rappelé au SEVF que, même si l'application du **cours de Culture et citoyenneté québécoise** a été reportée d'un an, il fallait que le personnel enseignant continue à s'inscrire aux séances d'information ou aux formations offertes par le Ministère à ce sujet. Tout ça dans le but que nous soyons prêtes et prêts en 2024-2025.

Au niveau des **corrections d'épreuves ministérielles et du temps de libération alloué pour le personnel enseignant**, le SEVF a fourni les informations suivantes aux personnes déléguées (ces informations comprennent la libération offerte par le Ministère concernant la correction d'épreuves et la mesure 15130 pour le niveau primaire):

- Épreuves de français (4^e année du primaire) : 1 journée et demie;
- Épreuves de français et de mathématique (6^e année du primaire) : 2 journées;
- Épreuve de français en écriture (2^e secondaire) : une demi-journée par groupe d'élèves;
- Épreuve unique d'interaction orale en langue seconde (5^e secondaire) : une demi-journée par groupe d'élèves.

À remarquer que **les enseignantes et enseignants œuvrant au sein de groupes à plus d'une année d'études (multiâges) ont aussi droit à ces temps de libération**. Le SEVF est également au courant que ce temps peut être insuffisant. Et c'est pour cette raison que des représentations syndicales continuent à être faites pour l'augmenter.

Concernant les **groupes de maternelle 4 ans**, il faut savoir que les ressources additionnelles de soutien (mesure 11023) comme les techniciennes en éducation spécialisée doivent être considérées en appui aux enseignantes pour toutes les heures prévues (selon le document du ministère, ce ne sont pas des heures pour accomplir des tâches administratives).

Éducation des adultes

Des pourparlers sont actuellement en cours entre le SEVF et la Direction du Centre de l'éducation des adultes de notre CSS pour le personnel enseignant et la **possibilité d'inclure les heures de cours d'été dans le calendrier scolaire annuel de travail**.

Comme il s'agit d'une manière de faire qui contrevient à l'entente locale, il faut minimalement que le SEVF et l'employeur s'entendent sur un texte pour encadrer cette pratique. Ce genre d'entente devrait minimalement être adoptée par une assemblée générale des membres à l'ÉDA.

Équité salariale

La dépêche FSE (volume 15)

Notre Fédération, la FSE-CSQ, a entrepris les travaux concernant **le maintien de l'équité salariale 2020** pour obtenir un rangement salarial supérieur à celui octroyé par le Conseil du trésor. Pour mieux faire connaître ce qu'est l'équité salariale, la FSE-CSQ offrira des publications pour donner plus d'explications sur cet important sujet. La première de ces publications a été remise aux personnes déléguées. Il s'agit de *La dépêche FSE* (n.01, volume 15 de mars 2023).

Formation professionnelle

Au niveau de la formation professionnelle, le SEVF a dû procéder à une vérification auprès de ses membres concernant un **changement au calendrier scolaire 2023-2024 pour deux départements du CFP Qualitech**.

Forum citoyen « Parlons éducation »

VERTso de l'ordre du jour

Plus de 70 citoyennes et citoyens de Trois-Rivières ou des environs sont actuellement inscrits au Forum citoyen « Parlons éducation », **forum qui se tiendra à Trois-Rivières les 26 et 27 mai prochain (au pavillon des Humanités du Cégep)**.

Nous vous rappelons que, parmi les **différents thèmes abordés**, plusieurs pourraient faire l'objet d'intéressants débats dont celui qui s'intitule « construire un système d'éducation équitable pour tous les élèves » ou encore celui parlant de **respecter et valoriser les compétences professionnelles** de tous les personnels scolaires (sujet intéressant depuis l'annonce du projet de loi 23 du gouvernement caquiste).

Il vous reste encore du temps pour vous inscrire comme participante ou participant à cet important rendez-vous en allant sur le site www.parlonseducation.ca.

Mentorat et insertion professionnelle

2223-CD-033

Notre CSS est en pleine période de **renouvellement des mandats pour les enseignantes et enseignants mentors**. Les personnes intéressées à exercer cette fonction devaient postuler avant le 3 mai dernier (selon une communication reçue de la part de l'employeur).

Les candidates et candidats répondant à tous les critères du profil recherché seront convoqués pour une entrevue entre le 19 et le 24 mai prochain au CSS.



Avant de lire les lignes suivantes concernant la mobilisation, nous vous invitons à lire la case ci-dessous sur la négociation. Nous parions que vous aurez envie de vous mobiliser encore plus!

Tout d'abord, un bref rappel pour signifier que notre plan de mobilisation, au départ, faisait en sorte de ne pas impliquer tout de suite les gens dans les écoles et centres. Mais plus les semaines avancent et plus nous, les enseignantes et enseignants, devons nous impliquer pour démontrer notre mécontentement face à ce que l'employeur nous propose.

En effet, **au début de la mobilisation**, nous avons surtout vu des commandos nationaux, des actions de visibilité pendant les instances nationales de notre Fédération ou de notre Centrale, des publicités dans les médias de masse ou des affichages de toutes sortes au sein des réseaux sociaux.

Dernièrement, nous avons été en mesure de faire **quelques commandos locaux** pour la visite de ministres dans les établissements. Nous avons débuté le **port du t-shirt** et du **bandana**. Nous avons aussi installé les **banderoles « On est là! »** à l'extérieur de nos établissements.

Nous continuerons à intensifier nos mobilisations. Notamment, avec les actions suivantes à venir :

- Commando surprise concernant la composition de la classe au préscolaire, au primaire et au secondaire (en mai);
- **C'est confirmé!** Port du bandana aux couleurs du Front commun lors du Défi du Chemin-du-Roy (27 mai prochain);
- Grande mobilisation à Québec concernant entre autres la lourdeur de la tâche du personnel enseignant (10 juin prochain);
- **Dernière heure !** Grande mobilisation en Front commun à Montréal (23 septembre prochain).

Naturellement, qui dit **intensification de la mobilisation** dit également **vote de grève à venir** (automne prochain).

Plus les grandes mobilisations seront importantes, plus nous signifierons au gouvernement notre désaccord en lien avec ses **offres frôlant le ridicule**... et, bien souvent, étant **inacceptables** dans le contexte actuel! Nous méritons mieux et il nous appartient de le démontrer!

Négociation nationale 2023

Info-Négo No 3

2223-CD-028



Au niveau de la **négociation intersectorielle** (salaire, retraite, droits parentaux, etc.), le gouvernement a beau affirmer qu'il veut régler le tout rapidement, il n'en est rien puisqu'il a seulement donné des disponibilités pour deux dates en avril dernier... et nous n'en étions rendus qu'à terminer les présentations sur les demandes respectives à la table centrale.

En ce qui concerne la **retraite**, on constate que la partie patronale pourrait apporter d'**importants reculs** avec une nouvelle formule de calcul au **RREGOP** (parce que le gouvernement souhaite ajuster notre régime de pension en fonction de la bonification au Régime des rentes du Québec; ce qui, pour nous, ne doit pas être jumelé... en aucun temps!). Au cours des prochaines semaines, le SEVF vous fournira plus d'explications concrètes à ce niveau... puisque des discussions et des éclaircissements devaient avoir lieu à la table de négociation centrale en début mai.

Au niveau salarial, **le gouvernement répète un vieux discours** : il n'a pas d'argent et ses revenus sont en baisse... De plus, il tente de démontrer que son offre d'augmentation salariale actuelle est à la hauteur de l'inflation! Démonstration que la partie syndicale peut contrer assez facilement!

Au niveau de la **négociation sectorielle** (pour les conditions de travail du personnel enseignant seulement), les personnes déléguées ont pu recevoir un document donnant quelques exemples sur des **précisions apportées par la partie patronale** concernant son dépôt de décembre dernier qui, rappelons-le, était très « flou ». Malheureusement (et on s'en doutait!), plus le dépôt patronal est précisé et plus il fait de moins en moins notre affaire. En effet, **l'employeur s'attaque directement à la composition de la classe, à la sécurité d'emploi et à plusieurs autres éléments d'importance concernant nos conditions d'exercice.**

*Après avoir lu ces lignes, n'hésitez pas à lire (ou relire!) attentivement la case ci-dessus au niveau de la **mobilisation** car, **pour contrer les offres patronales**, nous aurons assurément besoin du plus grand nombre possible de membres du SEVF **pour démontrer au gouvernement et à notre employeur tout notre mécontentement face à ses offres inadéquates (pour améliorer nos conditions de travail et la réussite de nos élèves).***

P EVR et projets éducatifs

Plusieurs consultations ont été menées par notre employeur concernant le Plan d'engagement vers la réussite scolaire de notre CSS. Viendra par la suite l'élaboration des multiples projets éducatifs dans les écoles et centres. Même si plusieurs membres du personnel peuvent considérer ces démarches comme futiles, **le SEVF tient à rappeler la vigilance collective à exercer au niveau des écrits que nous adoptons ou adopterons dans ces documents.** Il serait contreproductif, pour la défense de nos droits (dont notre autonomie professionnelle), de se donner des obligations qui seraient difficilement applicables dans notre travail quotidien ou qui alourdiraient notre tâche. Donc, **faisons attention pour ne pas se débarrasser de cet exercice de consultation en nous disant qu'il ne s'agit que d'un bout de papier...** L'employeur pourrait s'y référer en spécifiant que nous l'avons adopté suite à d'importantes consultation et que nous devons donc nous y conformer.

P réscolaire – Journées « Portes ouvertes »

Le SEVF fera un **sondage auprès des enseignantes du préscolaire pour connaître quelles pourraient être les diverses problématiques vécues en lien avec les journées « Portes ouvertes »** visant à accueillir les futurs élèves dans les écoles. Suite à ce sondage, il pourra faire des représentations auprès du CSS pour tenter d'alléger la tâche du personnel enseignant pour tout ce qui entoure cette activité particulière.

1, 2, 3... GO !

<i>mai 2023</i>	Action de visibilité concernant la composition de la classe
<i>31 mai 2023</i>	Gala local du Coup de pouce Desjardins en lien avec le concours <i>Ma plus belle histoire</i>
<i>10 juin 2023</i>	Grande mobilisation à Québec sous le thème de la lourdeur de notre tâche

13 juin 2023	Conseil de déléguéEs
20 juin 2023	Assemblée du personnel enseignant à statut précaire (Île St-Quentin)
27 juin 2023	Séance d'intérêt pour les postes de spécialistes et du personnel enseignant au secondaire

Tous les mardis : port du t-shirt ET tous les jeudis : port du bandana... Solidarité!

